



ACTION POLITIQUE

Modalités et cadres pour la relocalisation et le ménagement

Autonomie d'action, organisation en confédération, rapport aux institutions

La **crise écologique** est aussi pour ne pas dire surtout une **crise du politique**. L'incapacité croissante des habitant.e.s à intervenir directement depuis leur habiter métropolitain et sa densité en est l'exemple à ce jour le plus parlant. Il s'agit donc de **refaire communauté** en situation de **limites biotiques** et de **crise des institutions**, et pour cela de mettre en œuvre une puissance d'agir instituante, autour de **l'autonomie** (qui n'est pour rappel en aucun cas enclavement et autarcie).

En fait, depuis la rupture anthropologique jusqu'à l'installation périphérique avec ressources et pratiques, depuis la question sociologique jusqu'à la transformation écologique, tous les enjeux collectivement définis invitent à **repenser non moins prioritairement les formes collectives et les constructions politiques**. Cet enjeu est là aussi apparu unanimement partagé dans la perspective d'une société écologique du post-urbain.

Ces formes et constructions du faire autonomie par le **réempuissancement** de chacun.e impliquent simultanément, selon les différentes organisations : nos manières d'habiter, les formes coopératives d'activités et de production locale, et plus encore sans doute des modes d'organisation sociale autogérée ou confédérale. Tout ceci pour **faire « communauté » avec l'ensemble des entités et mondes du vivant**. Enfin, et non moins collégialement admis par les organisations participantes, ces nouvelles formes politiques s'inventent à **l'échelle locale des vies**, terreau pour une rupture avec le paradigme politique capitaliste et étatiste qui vise satisfaction de besoins de plus en plus artificiels et contre-écologiques.

Il découle de ces options communes des questions auxquels les Etats généraux doivent apporter réponses, même temporairement. La première d'entre-elle renvoie immanquablement aux politiques publiques et aux institutions existantes. Doit-on en attendre quelque chose ? Les avis au sein de la démarche sont partagés. A minima, l'ensemble des organisations s'entendent pour condamner la centralisation hexagonale ou macro-régionale des pouvoirs décisionnels, au profit d'une intégration agile des priorités identifiées pour le **faire politique en partant des localités et de leur écologie**.

Ici, indéniablement, le **polycentrisme** et le **confédéralisme** sembleraient à même de porter la relocalisation des activités (toujours solubles dans le capitalisme) et le ménagement de nos écologies (toujours solubles dans la rationalité de l'aménagement). Le polycentrisme pour faire droit aux singularités locales, et ainsi éviter le modèle ingénieriale universalisant. Le confédéralisme pour assurer auto-détermination et démocratie directe, et ainsi **proscrire toute délégation aux forces du désastre écologique**. Les Etats généraux devront alors proposer tout autant que représenter des orientations et gestes politiques forts en la matière.